VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **021/2023**

Fonction publique : 4 – 4.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

Date de convocation : 27/03/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 19 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de Conseillers votants : 26
Date d'affichage : 11/04/2023

VOTE : Voix Pour : 26 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 5 avril à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Séverine LOUVEAU, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT

Absents Excusés : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, Mme Jacqueline DUJARRIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Richard PAUPY, M. Jean-Paul SAUVAGET.
Ont donné pouvoir : Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE à M. Florian MENAGER, Mme Florence LECAMUS à M. Jacques MAUSSIRE, Mme Véronique BARIA UGUEN à M. Christophe ROBIEUX, Mme Jacqueline DUJARRIER à Mme Martine MEYER, Mme Béatrice MIKUSINSKI à M. Fabrice EGRET, M. Richard PAUPY à M. Jean-Marc LETELLIER, M. Jean-Paul SAUVAGET à M. Christian RICHARD.
Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,
Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Création d'un emploi permanent de Gardien-Brigadier de police municipale

➲ **Rapporteur : M. EGRET Fabrice, Adjoint au personnel**

VU le Code Général des Collectivités territoriales
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Police Municipale,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs existant,
CONSIDERANT que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
CONSIDERANT qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT que compte tenu de la volonté de renforcer les effectifs de la Police Municipale afin de veiller au bon ordre et à la tranquillité publique, il est proposé la création d'un emploi permanent de Gardien-Brigadier de Police Municipale dont les fonctions sont définies à l'article 2 du décret n° 2006-1397 du 17 novembre 2006 d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE** :

➢ **DECIDE DE CREER** un emploi permanent de Gardien-brigadier de Police Municipale d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 11 avril 2023.

➢ **DECIDE DE POURVOIR** l'emploi ainsi créé conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale.

➢ **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération,

➢ **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux article et chapitre prévus à cet effet.

➢ **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SEES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 11 avril 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20230405-Del-021-2023-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023